ESCH

Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 24 janvier 2025
Convocation des conseillers :
le 24 janvier 2025

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 31 janvier 2025

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Jean Tonnar, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Liz Braz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe
Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : 9bis. Logements non occupés sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette - Motion 1

Vu la motion déposée conformément à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal du 3 décembre 2010, pour le compte de la sensibilité politique déi Lénk ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

rejette
avec 11 voix non et 8 oui

la motion déposée par déi Lénk d'Esch-sur-Alzette libellée comme suit:

Le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette,

Considérant
- la pénurie de logements (abordables) au Luxembourg et sur le territoire de notre Ville ;
- la nécessité de mobiliser les habitations non-occupées pour faire face à la crise du logement ;
- que la Ville d'Esch est propriétaire d'un parc immobilier considérable, qui englobe notamment des logements sociaux, des logements d'étudiants, des logements pour jeunes, des logements de services ainsi que des logements destinés à la vente ;
- les efforts de la Ville à agrandir et entretenir ce parc immobilier ;
- le projet REAL, qui vise à restructurer toute l'activité logement de la Ville d'Esch dans le but de pouvoir assurer un service logement performant ;

saluant
- les déclarations de M. le Bourgmestre de la Ville d'Esch exprimant l'intention d'augmenter les efforts de la Ville concernant la viabilisation de logements communaux actuellement non-occupés ;

Invite le Collège Échevinal,

- à inventorier les logements non-occupés dont la commune est propriétaire en indiquant notamment la raison et la durée de la non-occupation, le planning d'une éventuelle rénovation ou réfection ainsi que la date envisagée d'une nouvelle occupation et de communiquer régulièrement ces données au conseil communal.

en séance date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14/02/2025
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte postale 145 - L-4002 - Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 27 54 1
www.esch.lu